

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA
CANTON DE SAINT AMOUR
COMMUNE DE VAL-SONNETTE



Arrêté de circulation

Le Maire de Val-Sonnette,

Vu la demande de Mr Têtu en date du 8 Juillet 2022 ;

Vu la nécessité de réaliser des travaux urgents de réparation de toiture au 20 rue des Fontaines à Vincelles ;

Vu la nécessité de sécuriser les lieux ;

Considérant que ces travaux nécessitent la mise en place d'un échafaudage empiétant sur la chaussée ;

ARRETE :

Article 1 : la circulation sera alternée au niveau du Moulin, 20 rue des fontaines à Vincelles, jusqu'à l'intersection avec la Rue de la Vendée du lundi 11 juillet 2022 jusqu'au 30 septembre 2022.

Article 2 : le demandeur est chargé de la mise en place de la signalisation nécessaire

Article 3 : Monsieur le commandant de gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

En Mairie, le 8 juillet 2022
La Maire, Brigitte MONNET

